



# REPUBLIQUE DU NIGER

## RÉGION DE ZINDER

### DIRECTION RÉGIONALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

# ZINDER EN CHIFFRES 2016

#### Généralités sur la Région



La région de Zinder est administrativement divisée en:

- 10 Départements;
- 45 Communes Rurales
- 10 Communes Urbaines;
- 1 Ville à 5 arrondissements communaux
- 1 Sultanat, 33 Cantons et 20 Groupements nomades
- 8 597 Localités (c'est-à-dire: Quartiers, Villages Administratifs, Campements, Points d'eau et Hameaux habités)

POPULATION\* (en 2015) : 3 826 827 habitants

SUPERFICIE : 155 778 km<sup>2</sup>

DENSITÉ : 25 hab./km<sup>2</sup>

\* Projection à partir des données du RGP/H 2012

#### PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

##### MISSIONS:

1. Production des données au niveau régional;
2. Coordination statistique au niveau régional.

##### ATTRIBUTIONS

1. De recueillir pour le compte des services centraux de l'INS, les informations qui ne sont pas disponibles au niveau central et doivent être collectées aux échelons régional et sous régional;
2. D'exécuter au niveau régional et sous régional, pour le compte des services centraux de l'INS, toute opération d'enquête ou de recensement;
3. De diffuser les données régionales traitées par la Direction Générale de l'INS et les autres Directions régionales ou élaborées par la Direction Régionale elle-même;
4. De réaliser des enquêtes ou toute autre étude avec les partenaires au niveau régional; GTFRD
5. De commémorer la journée mondiale de la statistique (JMS) et la Journée Africaine de la Statistique (JAS) au niveau régional.

#### LES DIX (10) PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE OFFICIELLE

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

#### DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

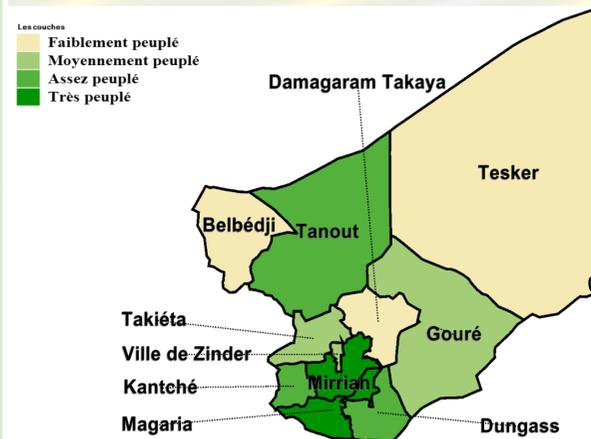
##### RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT SELON LE SEXE

(Source: Projections démographiques 2015 de l'INS)

Départements	Masculin	Féminin	Ensemble
Belbéddji	52 488	51 781	104 269
Damagaram Takaya	130 227	130 503	260 730
Dungass	191 763	190 799	382 562
Gouré	177 579	176 835	354 414
Kantché	212 090	219 453	431 543
Magaria	307 017	317 574	624 591
Mirriah	278 670	269 982	548 652
Takieta	130 024	136 809	266 833
Tanout	231 964	231 999	463 963
Tesker	20 946	19 194	40 140
Ville de Zinder	175 906	173 224	349 130
<b>Ensemble Région</b>	<b>1 908 674</b>	<b>1 918 153</b>	<b>3 826 827</b>

##### CARTE DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT, EN 2015

(source: Projection à partir des données du RGP/H 2012)

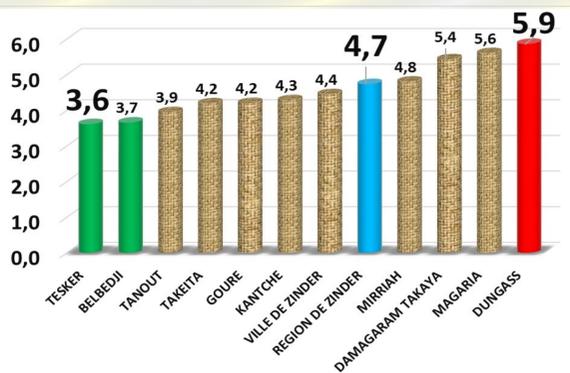


##### RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RÉSIDENCE EN 2015

Milieu	Effectif	Poids de la population (%)
Ensemble	416 741	10,89
Urbain		
Masculin	23 129	5,55
Féminin	393 612	5,34
Ensemble	3 410 086	89,11
Rural		
Masculin	1 511 350	44,32
Féminin	1 898 736	44,79

##### TAUX D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE ANNUEL MOYEN (%) PAR DÉPARTEMENT (2001-2012)

(Source: RGP/H 2012)



#### AUTRES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

(Source: ENBC 2007-2008, EDSN 2012, RGP/H 2012 et Projections démographiques)

Indicateur	Unité	Valeur	Année d'observation
Age moyen de la population	Ans	18	2015
Age médian de la population	Ans	13	2015
Population de moins de 5 ans	%	22,9	2015
Population de moins de 15 ans	%	54,07	2015
Proportion des filles dans la population des moins de 15 ans	%	49,42	2015
Population de 65 ans et plus	%	2,52	2015
Densité de la population	(habts/km <sup>2</sup> )	25	2015
Taux de pauvreté	%	47,7	2007-2008
Taux d'urbanisation	%	16,6	2012
Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen	%	4,7	2012
Espérance de vie à la naissance	Ans	56,7	2011
Age médian à la première naissance: femmes de 25-49 ans	Ans	18,3	2012
Age médian à la première union des femmes de 25-49 ans	Ans	15,4	2012
Age médian au premier rapport sexuel des femmes de 25 à 49 ans	Ans	15,4	2012
Age médian au premier rapport sexuel des hommes de 25 à 59 ans	Ans	23,1	2012
Nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer (Indice synthétique de fécondité)	Enfants/Femme	8,5	2012
Proportion des naissances déclarées à l'état civil (enfants de moins de 5 ans)	%	41	2012
Taux mortalité infanto juvénile	100 000 NV*	160	2012
Nombre d'accouchements aux centres de santé	Nombre	55 487	2014
Décès maternel enregistrés	Nombre	354	2014
Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	%	20,1	2012
Taux d'utilisation de la contraception des femmes 15-49 ans en union n'importe quelle méthode	%	17,2	2012
Taux de prévalence du VIH/SIDA	%	0,2	2012

#### AGRICULTURE

(Source: Direction Régionale de l'Agriculture)

Variétés	2012	2013	2014
<b>Principales Productions Pluviales (1000 tonnes)</b>			
Mil	686	455	467
Sorgho	401	354	434
Niébé	194	270	402
Sésame	22	20	22
Arachide	113	110	165
<b>Principales Productions Maraichères (en tonnes)</b>			
Tomate	28 503	18 926	18 926
Chou	47 745	35 353	35 352
Laitue	13 236	15 535	15 536
Canne à sucre	94 442	145 349	145 350
Manioc	27 531	15 552	15 590

#### ELEVAGE

(Source: Direction Régionale de l'Élevage)

Espèces	2012	2013	2014
<b>Effectifs du Cheptel (1000 têtes)</b>			
Bovins	2 117	2 245	2 379
Ovins	2 630	2 722	2 817
Caprins	3 806	3 958	4 117
Camelins	234	238	241
Equins	114	115	116
Asins	323	329	336
<b>Abattages contrôlés (en nombre)</b>			
Bovins	7 055	9 011	9 649
Ovins	69 475	68 977	75 916
Caprins	208 779	244 486	251 097
Camelins	3 499	5 279	5 037

#### QUELQUES INDICATEURS DE LA SANTÉ

##### RATIO PERSONNEL DE SANTÉ DE LA RÉGION

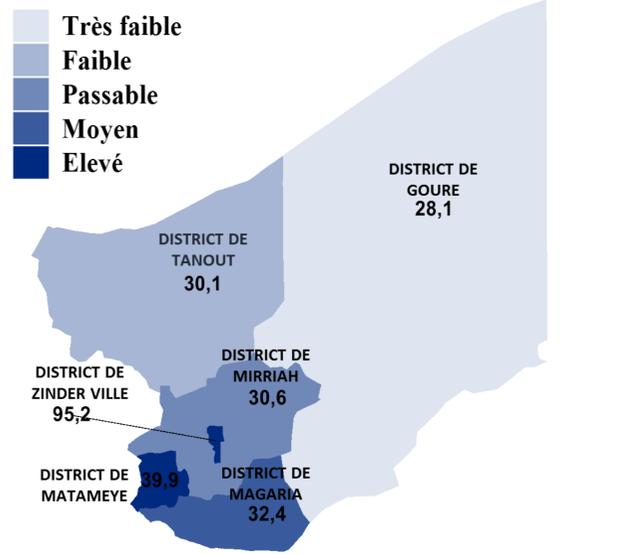
(source: Annuaire Statistique de la santé SNIS 2014)

	2013	2014	Normes OMS
Nombre d'habitants/Médecin	49 378	45 864	10 000
Nombre d'habitants/Infirmier	3 882	3 850	5 000
Nombre de femmes en âge de procréer/sage femme	4 649	5 563	5 000

Source: Ministère de la Santé Publique (MSP/SNIS)

##### TAUX D'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES SERVICES DE SANTÉ DANS UN RAYON DE 5 KM PAR DISTRICT (EN 2014)

(source: Annuaire Statistique de la santé SNIS 2014)



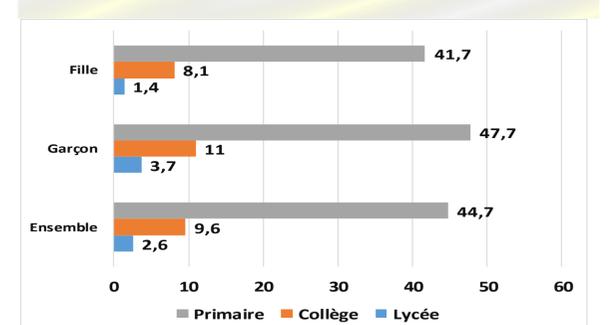
##### RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES EN FIN DÉCEMBRE 2014

(source: Annuaire Statistique de la santé SNIS 2014)

	Gouré	Magaria	Matamèye	Mirriah	Tanout	Zinder Ville	REGION
Hôpital National						1	1
Hôpital de District	1	1	1	1	1	0	5
Maternité de Référence						1	1
CSI 1	19	14	7	19	26	7	92
CSI 2	6	8	5	17	5	3	44
Centre Médico-Social (CNSS)						1	1
Salles de soins	3	2	2	3	1	17	28
Cabinets médicaux						2	2
Cliniques						3	3

#### EDUCATION

##### TAUX D'ACHEVEMENT DU CYCLE SCOLAIRE SELON LE SEXE EN 2013-2014



Sources : DRES, DREP/L/PL

#### HYDRAULIQUE

##### NOMBRE D'INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES EN 2014

(Source : Direction Régionale de l'Hydraulique Direction Régionale du Génie Rural)

Indicateurs	2012	2013	2014
Puits cimentés	1 921	2 129	2 018
Forage à Pompe à Motricité Humaine	3 590	3 511	3 411
Adduction d'Eau Potable	6	6	6
Mini Adduction d'Eau Potable	82	77	89
Station de pompage pastorale	12	11	11
Seuil d'épandage	14	13	13
Barrages	3	3	3
Mini Barrages	5	5	5

#### ENVIRONNEMENT

(Source : Direction Régionale de l'Environnement et de la Santé Urbaine et de Développement durable)

Indicateurs	2012	2013	2014
Forêts classées (ha)	44 004	44 347	44 347
Longueur de bandes pare-feu réalisée (kml)	3 843	1 615	5 731
Réserves de faunes/Parcs (1000ha)	9 700	9 700	9 700
Superficies reboisées	8 840	2 197	952
Superficies récupérées (ha)	8 941	2 027	4 085
Marchés ruraux de bois	20	20	20
<b>Pêche contrôlée du poisson</b>			
Captures en tonnes	179	293	309
<b>Mares (Nombre)</b>			
Permanentes	30	30	30
Semi permanentes	20	20	20

#### TRANSPORT TERRESTRE

(Source: Direction Régionale des Transports)

	2012	2013	2014
<b>Immatriculations (nombre)</b>			
Voiture particulière	438	505	497
Camionnette	77	69	85
Camion	74	72	58
Remorque	27	19	26
Tracteur	40	34	40
Autocar	85	55	71
Moto	755	2 174	1 300
<b>Nombre de permis de conduire délivrés</b>			
A-A1	72	102	71
B	3 224	2 914	3 697
C-E	456	440	423
D	204	122	45
F	-	-	-
<b>Nombre des accidents de la circulation enregistrés</b>			
Accidents	676	570	713